

Tarif des Services d'Aide à la Famille indiqués en francs suisses (CHF), exonérés de TVA

Tarif horaire de base calculé en fonction du revenu net et de la composition du ménage (nombre d'enfants à charge dans la famille) indépendamment du nombre d'enfants à garder

Tarif horaire majoré, si :

- prestation de nuit (entre 20h et 6h00) ou
- prestation le week-end ou
- prestation les jours fériés

Barème selon le revenu mensuel net, y compris les pensions alimentaires et les allocations familiales	Tarif horaire de base si le ménage se compose d'un seul enfant à charge	Tarif horaire de base si le ménage se compose de 2 enfants à charge, indépendamment du nombre d'enfants à garder	Tarif horaire de base si le ménage se compose de 3 enfants à charge, indépendamment du nombre d'enfants à garder
Jusqu'à 3'500	4	4	4
3'501 – 4'000	5	4	4
4'001 – 5'000	6	5	4
5'001 – 6'000	8	7	6
6'001 – 7'000	10	9	8
7'001 – 8'000	12	11	10
8'001 – 9'000	15	14	13
9'001 – 10'000	20	19	18
10'001 – 11'000	25	24	23
11'001 – 12'000	30	30	30
12'001 – 14'000	35	35	35
14'001 et plus	40	40	40

Barème selon le revenu mensuel net, y compris les pensions alimentaires et les allocations familiales	Tarif horaire majoré si le ménage se compose d'un seul enfant à charge	Tarif horaire majoré si le ménage se compose de 2 enfants à charge, indépendamment du nombre d'enfants à garder	Tarif horaire majoré si le ménage se compose de 3 enfants à charge, indépendamment du nombre d'enfants à garder
Jusqu'à 3'500	6	6	6
3'501 – 4'000	7	6	6
4'001 – 5'000	8	7	6
5'001 – 6'000	10	9	8
6'001 – 7'000	12	11	10
7'001 – 8'000	14	13	12
8'001 – 9'000	17	16	15
9'001 – 10'000	22	21	20
10'001 – 11'000	27	26	25
11'001 – 12'000	32	32	32
12'001 – 14'000	37	37	37
14'001 et plus	42	42	42

Montant à rajouter pour le temps de déplacements de l'ACR
4
5
6
8
10
12
15
15
15
15
15
15

A ce tarif horaire doivent être ajoutés les frais de dossiers, les frais de déplacements de l'Assistante Croix-Rouge, un forfait pour le temps de déplacements de l'ACR, un supplément si plusieurs enfants sont à garder simultanément, qu'ils soient malades ou non, et un montant de CHF 50.-- pour l'évaluation infirmière à domicile

Frais de déplacements
CHF 15.00

Supplément horaire en cas de garde simultanée de plusieurs enfants. Il s'applique, tant sur le tarif de base, que sur le tarif majoré

Il faut ajouter au tarif horaire de base un montant de Fr. 2.00 par heure et par enfant supplémentaire

Exemples de calcul :

Revenu net CHF 3'400.-- / 3 enfants à charge / pour une garde de 6 heures / 1 seul enfant à garder, en semaine

Revenu net	Tarif horaire de base si le ménage est composé de 3 enfants à charge	Tarif horaire facturé	Montant pour 6 heures de garde d'un seul enfant	Frais de déplacements	Frais uniques pour la constitution d'un nouveau dossier	Montant à payer	à rajouter Montant forfaitaire pour le temps de déplacements de l'ACR	à rajouter si évaluation Montant pour l'évaluation infirmière à domicile dans certains cas de prise en charge complexe
3 400	4.00	4.00	24.00	15.00	5.00	44.00	selon revenu ci-dessus	50.00

Revenu net de CHF 6'500.-- / 3 enfants à charge / pour une garde de 6 heures / 2 enfants à garder, le samedi

Revenu net	Tarif horaire majoré pour la garde le samedi	Supplément par heure pour l'enfant supplémentaire	Montant pour 6 heures de garde de deux enfants	Frais de déplacements	Frais uniques pour la constitution d'un nouveau dossier	Montant à payer	à rajouter Montant forfaitaire pour le temps de déplacements de l'ACR	à rajouter si évaluation Montant pour l'évaluation infirmière à domicile dans certains cas de prise en charge complexe
6 500	10.00	2.00	72.00	15.00	5.00	92.00	selon revenu ci-dessus	50.00

Seul le contact téléphonique avec nos Services permettra de valider le coût de la prestation.

La Croix-Rouge vaudoise se réserve le droit de demander à l'utilisateur sa déclaration fiscale.